

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Nombre maximum de coureurs : 250 sur l'ensemble des courses.

Article 1 : ORGANISATION

Les courses natures sous la dénomination « Soleil d'Ethiopie » qui se déroulent le Dimanche 13 Septembre 2020 sont organisées par l'association Soleil d'Ethiopie, basée 8 Rue Robin, 37380 Nouzilly.

Mail : coursesoleilethiopie@yahoo.com

Site internet de la course : En cours de construction

Site internet de l'association : <http://www.soleil-ethiopie.fr>

Nos courses sont inscrites au calendrier du Comité des Courses Running 37 et notre course de 21km fait partie du challenge des trails 37.

Organisation :

- Elisabeth BELET (Président Soleil d'Ethiopie)
- Stéphane Cosson délégation pour l'organisation de la course

Article 2 : LIEU ET PROGRAMME

La manifestation se tiendra au stade des marronniers (stade de football) à Nouzilly.

| MANIFESTATION | DETAILS |
|----------------------------------|---|
| LA SOLEIL ETHIOPIE | Course nature de 20km avec classement (avec chronométrage) 1 ravitaillement sur le parcours |
| LE RELAI DE GETE | Course nature de 10km en duo ou solo avec classement (avec chronométrage) – 1 ravitaillement sur le parcours (à la fin) |
| DJIMMA KID – course des loupiots | 700 m sans classement ni chronométrage |
| DJIMMA KID – Les Geladas | 1400 m sans classement ni chronométrage |
| Randonnée | 13 km – 1 ravitaillement sur le parcours |
| Découverte marche nordique | 5 km – 1 ravitaillement à l'arrivée – sans classement ni chronométrage |

Une remise de récompenses sera réalisée

Un tirage au sort parmi l'ensemble des participants sera effectué.

Un cadeau de bienvenu sera remis au retrait des dossards pour les coureurs

Un cadeau sera remis aux enfants à l'arrivée.

Pour des raisons sanitaires, le départ en groupe n'est pas possible. Nous mettons en place un départ par vagues.

Matériel obligatoire :

- Sur le 20km (env) :
 - 1) un réserve d'eau,
 - 2) quelques barres de céréales ou autre,
 - 3) un téléphone portable en état de marche,
 - 4) une tasse ou gobelet (**pas de gobelet sur le parcours !**)
 - 5) le dossard et la puce.

Attention, pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas de ravitaillement solide sur le 20 km (uniquement liquide). Merci de prendre vos dispositions.

- Sur le 10kms et la randonnée/ découverte marche nordique, un téléphone portable en état de marche est demandé et une tasse ou un gobelet (**pas de gobelet sur le parcours !**), le dossard (pour le trail 10 km) et la puce (pour le trail 10 km)

Dimanche 13 Septembre :

- A partir de 8h30 (9h30) ; départ de la randonnée Soleil Ethiopie
- 8h45 : échauffement musical de la Soleil Ethiopie (20kms)
- 9h : départ de la Soleil Ethiopie
- 9h30 : Echauffement musical de la ronde de Gete –relai 3x5/6kms en équipe de 3 coureu(ses)/(rs)
- 9h45 : Départ de la ronde de Gete et départ découverte marche nordique
- 10h30 : arrivée des premiers de la Soleil Ethiopie
- 10h 45 : arrivée premiers concurrents de la Ronde de Gete.
- 11h : Echauffement musical course enfants
- 11h15 départ de la Djimma kid (les « Loupiots d’Abyssinie ») – 700m
- 11h30 Echauffement musical & départ de la Djimma Kid (« les Geladas ») – 1500m
- 12h : podiums & tirage au sort

Nous proposons aussi des animations sur le thème de l’Ethiopie (vente de produits, présentations de l’Ethiopie, vente de produits de nos partenaires,....)

Article 3 : AGES LIMITES

Nos courses sont ouvertes à tous, licencié(e)s ou non, né(s) en :

| Course | Age Minimum |
|---|------------------------------|
| Relai de Gété (relai de 2 x 5 km ou solo 10 km) | 16 ans (né en 2004 et avant) |
| La Soleil d’Ethiopie (20 km) | 18 ans (né en 2002 ou avant) |
| Course enfants – Loupiots d’Abyssinie (700m) | 7 ans (né en 2013 et avant) |
| Course enfants - Les Geladas (1400m) | (né en 2008 et avant) |

Article 4 : INSCRIPTIONS

Le nombre total de participants est limité à 250 sur relai et la course de 20 km.

Pour s’inscrire, vous avez 3 possibilités :

- 1) En ligne sur le site **HelloAsso** (sans frais) montant des droits d’inscription :
 - 12 € pour le 20km
 - 10€ pour le relai de Gété ou en solo
 - Randonnée & découverte marche nordique : 5€
 - Courses enfants : participation libre

Un classement des courses sera effectué

- 2) Retrait des dossards et inscription le **Samedi 12 Septembre** à partir de **14h à 18h**
 - **Lieu : Boutique Terre Exotique - 60 Quai de la Loire, 37210 Rochecorbon**

- 3) Inscription sur place le **Dimanche 13 Septembre** (stade des marronniers à Nouzilly) Maximum 30 minutes avant le départ. **Inscriptions dans la limite des places disponibles.**

Le bulletin papier devra être signé et accompagné du règlement en chèque à l’ordre « Soleil d’Ethiopie »

Pour des raisons sanitaire (Covid19), il est demandé aux participants de s’inscrire en amont de la course sur notre site internet afin d’éviter les attroupements.

Merci de fournir au préalable votre certificat médical.

Chaque participant devra présenter **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve ou être titulaire d'une des licences ci-dessous :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;(fournir une copie de la licence que les organisateurs conserveront)
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être remplie et signée par le parent ou le tuteur.

Ces documents seront conservés par l'organisation.

Les inscriptions seront clôturées 30 minutes avant le départ de chaque course.

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, les participants aux courses sont subordonnés à la présentation d'une photocopie de :

- La licence délivrée par la FFA type Athlé compétition ou Athlé Entreprise ou Athlé loisir option running ou d'un Pass Running en cours de validité.

- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an le jour de la manifestation.

Pour des raisons sanitaires, le port du masque est obligatoire.

Il est aussi obligatoire de respecter les dispositions mise en place (distanciation physique, mise à disposition de gel,)

Article 5 : RETRACTATION

Toute inscription est ferme et définitive.

A une semaine, tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : COURSES ENFANTS

2 courses enfants sont proposées :

- La Djimma Kid « Les loupiots d'Abyssinie »
 - Distance 700 m

- La Djimma Kid « les Geladas » à partir de 9 ans
 - Distance 1400m

Parcours d'initiation autour du stade des marronniers, réservé aux enfants sans classement, ni chronométrage. Pas de certificat médical exigé mais les parents doivent néanmoins s'assurer que l'enfant est en bonne santé !

Les inscriptions sont possibles selon les formules détaillées dans l'article 3

Néanmoins, une autorisation parentale sera demandée lors du retrait des dossards pour chaque inscription

Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

Sur le lieu de départ, le dimanche 13 Septembre ou le Samedi 12 Septembre à partir de [14h à 18h \(Terre Exotique\)](#)

Les dossards devront rester visibles tout au long de l'évènement.

Article 8 : CESSION DE DOSSARDS

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : STATIONNEMENT ET COVOITURAGE

Des parkings seront à votre disposition.

Nous vous engageons donc à covoiturer au maximum.

Article 10 : SERVICE MEDICAL

Un service de premiers secours sera assuré par l'association agréée sécurité civile « Touraine Secours Assistances aux Personnes » pendant toute la durée des courses. Un point d'alerte de premier secours se trouvera sur la zone de départ et d'arrivée au stade.

Article 11 : ABANDON

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation, et de remettre son dossard au bénévole le plus proches qui lui auront été confiés au départ.

Article 12 : ACCIDENTS / VOLS

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles durant la durée de l'épreuve.

Article 13 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entrainera de fait, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 14 : ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne sera versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune indemnité. Tout engagement implique la connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses

Article 15 : ASSURANCE

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de la MAIF qui leur garantit une couverture au titre des risques « service d'ordre » et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice « SOLEIL ETHIOPIE » décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent à nos courses courent sous leur propre responsabilité L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux coureurs. Nous tenterons toutefois de rembourser la partie des frais non encore engagée.

Article 16 : RECOMPENSES

Pour le 20 km : Récompense aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes

Pour le relai km duo : Récompense au premier binôme femmes, au premier binôme hommes et premier binôme mixte.

Pour le 10km solo : Récompense aux 3 premiers binômes femmes et 3 premiers binômes mixtes.

Pas de récompenses par catégories d'âges.

Un classement sera établi et mis en ligne

[Afin d'éviter les attroupements, le classement ne sera pas affiché le jour de la course.](#)

Article 17 : VESTIAIRES & SANITAIRES

Des sanitaires seront disponibles sur le site de départ/arrivée mais pas de vestiaires.

Un dépose sacs non surveillé sera mis à disposition des concurrents, accessible sur présentation du dossard.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol donc veuillez ne pas déposer d'objet de valeur.

Article 18 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 19 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant (en faire la demande à l'adresse électronique suivante : coursesoleilethiopie@yahoo.com).

Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourraient être transmises à des organismes extérieurs sans but commercial.

Article 20 : CHARTE ENVIRONNEMENT

Vous allez traverser un milieu naturel fragile.

De par votre inscription, vous vous engagez à :

- Respecter la faune et la flore (ne pas jeter de bouteilles ou autres sachets plastiques sur le parcours)
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du règlement 2019.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse
- La population locale vous accueille, remerciez-là. Un petit bonjour et un sourire.

Article 21 : CHALLENGE TRAIL 37

Notre course de 20km environ fait partie du challenge trail 37.

Autorisation obligatoire pour les mineurs (RANDONNEE) :

Jesoussigné(e)
père, mère, de autorise mon enfant à participer à la randonnée. **Le mineur sera impérativement être accompagné d'un adulte.**

Fait à,
le.....Signature :
.....

COURSE ENFANTS :

AUTORISATION PARENTALE pour la course enfants

Je soussigné représentant légal de l'enfant autorise celui-ci à participer à la course des enfants de Soleil Ethiopie le 13 Septembre 2020 et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part.

Fait à :

Le : Signature :

Protection de la vie privée et droit à l'image : les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin d'inscription seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur seront accessibles et modifiables. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donneront lieu à diffusion. Les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître, devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Les participants autorisent, au moyen de la présente inscription et à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Tout engagement implique la connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses

Article 22 : MODALITES COVID

L'organisation de la Soleil Ethiopie a estimé les risques associés au covid19.

En accord avec la préfecture et les recommandations publiés par la Fédération Française d'Athlétisme (le 20/07/20), l'organisateur met en place des dispositions spécifiques à savoir :

- Responsabilisation des gestes barrières (communication aux coureurs et bénévoles avant la course, panneaux de sensibilisation le jour J, signature d'une charte de respect des gestes barrières pour les coureurs et bénévoles,)
- Départ des courses par vagues
- Pas de ravitaillement solide pour le parcours du 20kms
- Mise en place de gel hydroalcoolique aux endroits sensibles
- Mise en place de marquage au sol pour le respect de la distanciation physique
- Aménagement des zones de départ, arrivée, retrait des dossards.
- Offre à chaque participant un masque.
- Mise en place de poubelles sur les endroits sensibles
- Port du masque obligatoire sur les zones de départ et d'arrivée (participants et bénévoles)
- Mise en place de sens de circulation lorsque nécessaire.
- Port de gants par les bénévoles dans les endroits sensibles.
- Suppression des vestiaires
- Nomination d'un référent covid et mise en place d'une cellule de vigilance dans les 14 jours suivant l'épreuve (contact coursesoleilethiopie@yahoo.com).